

Dépôt:

Felix Braz

Groupe parlementaire
déi gréng

Luxembourg, le 15 mai 2012

MOTION

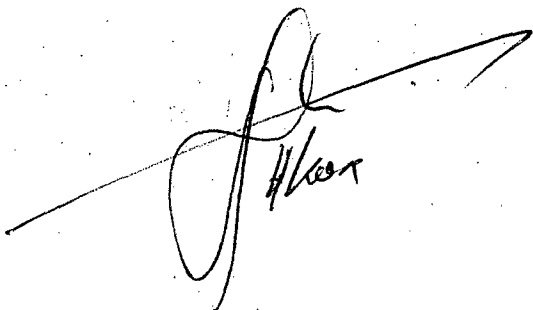
La Chambre des Député-e-s,

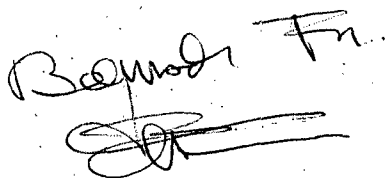
- vu la position constante du Gouvernement luxembourgeois, soucieux du respect de l'intégrité territoriale de la République populaire de Chine mais aussi de la défense du respect des droits de l'Homme, soulignée par le Ministre des Affaires étrangères le 5 mars 2012 devant la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration ;
- hautement préoccupée par l'auto-immolation fin mars à Delhi, en face de l'ambassade de Chine, de Jamphe! Yeshe, Tibétain de 27 ans, qui a tenu, selon ses propres dires, à protester contre la répression chinoise au Tibet et tenté par là d'attirer l'attention du monde sur la situation au Tibet après plus de 30 immolations en un an dans l'indifférence générale ;
- rappelant qu'il y a eu au Tibet une immolation en 2009, douze en 2011 et déjà 22 en 2012, et qu'il s'agit d'hommes et femmes de tous âges, aussi bien moines et nonnes que laïcs ;
- considérant que ces actes extrêmes ont pour but d'alerter l'opinion publique mondiale contre la répression continue et même croissante (détentions arbitraires, rafles expéditives et brutales) dirigée par les autorités chinoises contre la population tibétaine en général et les moines et monastères tibétains en particulier ;
- considérant que les autorités chinoises imposent des mesures de sécurité qui vident de toute substance les libertés individuelles des Tibétains, notamment la liberté d'expression et la liberté de religion, alors même que la Constitution de la République populaire de Chine, en son article 36, garantit le droit à la liberté de religion à ses citoyens ;
- considérant que cet état de choses est largement contraire aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- considérant qu'elle ne veut pas rester indifférente à cette situation ;

invite le Gouvernement à

- condamner la répression incessante menée par les autorités chinoises ;
- demander aux autorités chinoises
 - l'arrêt de cette politique répressive
 - le retrait des troupes envoyées massivement au Tibet depuis un an
 - le respect des libertés religieuse et culturelle conformément à l'article 36 de la Constitution chinoise
 - la libération de tous les prisonniers politiques
 - l'arrêt du programme de sédentarisation forcée des nomades
 - la levée des restrictions imposées aux monastères tibétains ;
- s'engager en faveur d'une reprise du dialogue avec le gouvernement tibétain en exil (démocratiquement élu) ;
- s'engager en faveur d'une prise de position sans équivoque de l'Union européenne incluant l'envoi d'une mission d'observation européenne et la mise en place d'un coordinateur spécial européen pour les affaires tibétaines.

Mix B
F. BRAZ


F. BRAZ

Bernard Fr.



C. ADAM

GIRA C.
